

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 003-2157/10/CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013. Approbation du pré-programme et actualisation de l'autorisation de programme pour le prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges
MMT 10/4827/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine a décidé de prolonger vers le nord la ligne 2 de métro, depuis la station Bougainville jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze, sur lequel sera créée une station supplémentaire. Ce prolongement sera accompagné de la création d'un pôle d'échanges et un parc relais en liaison directe avec la station.

Par délibération DTUP 005-1800/10/CC du 5 février 2010, le Conseil de Communauté a approuvé une affectation de 30 000 000 d'euros d'Autorisation de Programme pour la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro.

Par délibération DTUP 006-1801/10/CC du 5 février 2010, le Conseil de Communauté a approuvé une affectation de 40 000 000 d'euros d'Autorisation de Programme pour la réalisation de l'opération de création du pôle d'échanges.

Ce projet représente un intérêt stratégique pour Marseille à plusieurs titres :

Il entre pleinement dans l'objectif de Marseille Provence métropole de développement de son réseau de transports collectifs en site propre, et contribuera à ce titre au désenclavement de plusieurs quartiers périphériques au nord de Marseille et de l'actuelle gare de bus de Bougainville. Il améliorera la desserte de quartiers dits prioritaires au titre de la Politique de la Ville.

Il accompagne l'extension de 170 ha, vers le nord de Marseille du périmètre de l'Opération d'Intérêt National portée par l'Etablissement Public Euroméditerranée, et dont l'objectif majeur est de créer un quartier de type central au nord du périmètre initial. Le futur pôle d'échanges Gèze a vocation, dans le futur, à devenir le nouveau point d'entrée au nord du centre étendu de Marseille.

Il s'inscrit enfin dans un objectif d'intermodalité volontariste :

- La ligne de métro ainsi prolongée desservira le centre ville de Marseille mais également le pôle Saint Charles, principal pôle régional de transports (TGV, TER, réseau de cars interurbains et internationaux, réseau urbain de Marseille) et permettra la correspondance avec les deux lignes de Tramway de Marseille, à la station Joliette et à la station Noailles.
- Le pôle d'échanges facilitera les liaisons entre la future station de métro Gèze, les terminus des lignes de cars départementales et régionales, les terminus de lignes de bus desservant le Nord de Marseille.

Le projet s'intègre dans un site déjà en exploitation et repose sur l'opportunité d'utiliser certaines voies existantes d'accès au dépôt de Zoccola pour optimiser les infrastructures existantes.

Le scénario retenu a été conçu suite aux échanges avec l'équipe en charge du projet d'urbanisme d'Euroméditerranée 2, l'objectif étant de s'intégrer au mieux au projet global conçu par ce dernier. Il consiste à réaliser deux ouvrages majeurs :

- Le prolongement du métro sur un linéaire de 900 m environ entre la station Bougainville terminus de la ligne 2 actuelle et le boulevard du Capitaine Gèze. Il est prévu la création d'une nouvelle station dont les quais seront implantés vers le nord de manière à rapprocher la station de la place projetée par l'équipe d'urbaniste d'Euroméditerranée 2 au niveau du carrefour Oddo – Capitaine Gèze, tout en permettant une desserte optimale du mail piétons.
- La création d'un pôle d'échanges multimodal regroupant à terme autour de la station de métro, les bus urbains, les cars interurbains et un parc relais d'environ 1000 places extensible à 1500 places.

Les objectifs de ce projet sont retracés dans le pré-programme figurant en annexe. Ce document servira de base à l'élaboration du programme de l'opération qui sera remis aux candidats sélectionnés à l'issue de la phase de sélection des candidatures du concours de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu des contraintes et des interfaces fortes identifiées pendant les études de faisabilité, il est envisagé, pour la réalisation des deux opérations, de lancer un concours de maîtrise d'œuvre unique en application des articles 38, 70 et 74 du Code des marchés publics, afin de déterminer la meilleure réponse architecturale, technique et économique.

Le mode d'attribution envisagé pour la maîtrise d'œuvre est une procédure restreinte avec une première phase de sélection des candidats et une deuxième phase de concours sur esquisse répondant aux objectifs énoncés dans le règlement de concours et le programme de l'opération.

Il convient, en conséquence, de créer une opération unique en rapprochant les opérations n° 2009/104 relative à la réalisation du prolongement de la ligne 2 du métro et n° 2009/209 relative à la réalisation du pôle d'échanges. Le reliquat d'autorisation de programme non engagé de l'opération 2009/209 sera transféré à l'opération 2009/104.

De plus, afin de prendre en compte le scénario retenu, qui devra tenir compte des impératifs d'insertion et de positionnement de la station de métro dans le cadre du projet de requalification urbaine d'Euromed, il est nécessaire de revaloriser à hauteur de 10 000 000 d'euros, l'autorisation de programme affectée à l'opération 2009/104.

Le coût total de la réalisation du prolongement de la ligne 2 du métro et du pôle d'échanges est ainsi évalué à 80 000 000 euros TTC.

Ces projets sont intégrés dans le plan d'investissement quinquennal du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du volet Transports. L'aide financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de ses compétences en matière de transport et de pôles d'échanges, sera également sollicitée.

Enfin, l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro vers Capitaine Gèze a été déclarée éligible au titre du premier appel à projets « Transports » lancé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et a reçu une aide financière de 3 600 000 euros (dont 460 000 euros accordés au titre de la « Dynamique Espoir Banlieues »).

Un financement complémentaire de l'Etat sera sollicité pour le pôle d'échanges dans le cadre d'une candidature au deuxième appel à projets « Transports » lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer au titre du « Grenelle de l'Environnement ».

De ce fait, la Communauté urbaine sollicitera auprès de ses partenaires les subventions afférentes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération du Conseil de Communauté DTUP 010-1182/09/CC du 26 mars 2009 approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme pour les études relatives à la création du pôle d'échange Capitaine Gèze ;
- La délibération du Conseil de Communauté DTUP 019-1191/09/CC du 26 mars 2009 approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme pour les études à réaliser dans le cadre du prolongement de la ligne 2 de métro Bougainville - Capitaine Gèze ;
- La délibération du Conseil de Communauté DTUP 005-1800/10/CC du 5 février 2010 approuvant la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à capitaine Gèze et l'augmentation en conséquence de l'Autorisation de Programme affectée à l'opération ;
- La délibération du Conseil de Communauté DTUP 006-1801/10/CC du 5 février 2010 approuvant la réalisation de l'opération de création d'un pôle d'échanges à Capitaine Gèze et l'augmentation en conséquence de l'Autorisation de Programme affectée à l'opération.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de lancer un concours de maîtrise d'œuvre relatif au prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze et la création d'un pôle d'échanges, afin de pouvoir choisir la meilleure réponse architecturale, technique et économique en fonction des contraintes du site et de l'état de l'existant ;
- Qu'il y a lieu de revaloriser le montant de l'autorisation de programme affectée à cette opération afin de prendre en compte les objectifs identifiés dans le pré-programme.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint portant sur le prolongement de la ligne 2 de métro de Bougainville à capitaine Gèze et la création d'un pôle d'échanges, sur la base du pré-programme annexé.

Article 2 :

Est approuvée la création d'une opération unique regroupant les opérations n° 2009/104 et 2009/209 relatives respectivement à la réalisation du prolongement de la ligne 2 du métro et à la réalisation du pôle d'échanges. L'objet de l'opération n° 2009/104 est modifié et devient la réalisation du prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et du pôle d'échanges.

Le reliquat d'autorisation de programme affecté à l'opération 2009/209 sera transféré est transféré à l'opération 2009/104, et ce à hauteur de 39 995 528 euros.

Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme à l'opération n°2009/104 à hauteur de 10 000 000 d'euros. Le montant total de l'autorisation de programme affecté à cette opération est porté en conséquence à 79 995 528 euros.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional PACA, l'ADEME, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté urbaine, sous-politique C230, Nature 2031/2315/2313, Fonction 815.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2010 : 1 000 000 euros
Année 2011 : 13 000 000 euros
Année 2012 : 25 000 000 euros
Année 2013 : 30 000 000 euros
Année 2014 : 10 980 100 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI